

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

LETTRES DE PARIS

PARIS, ce 8 mars, 1889.

M l'Editeur.

On m'assure que vous avez reproduit en entier, dans votre excellente feuille, la correspondance que j'ai adressée de Paris, il y a quelques semaines, au *Courrier des Provinces maritimes*. C'est dire l'intérêt que vous y aviez pris et l'accueil que vous ferez à celle-ci, datée également de Paris.

Vous n'avez sans doute pas laissé passer inaperçue la correspondance que j'ai adressée au *Moniteur Acadicien*, dans laquelle je l'ai entretenu de deux des plus grands amis des Acadiens, MM. Rameau et Marmier. Vous avez associé, comme moi, à ces deux noms, celui du Marquis de Montcalm ; et ce que vous en savez vous prouve qu'il en est digne.

Vous me demandez peut-être si le compagnon d'armes du général de Montcalm, celui qui l'a remplacé dans le commandement, le chevalier de Lévis possédait aujourd'hui dans sa famille des représentants qui gardent, comme lui, l'amour du Canada et qui s'intéressent à son avenir. Nous allons le constater ensemble, si vous voulez bien me suivre, comme l'a fait le rédacteur du *Courrier*, auprès du marquis de Montcalm.

Nous voici à deux pas du Palais Bourbon, accueilli par la chambre des députés. A l'entrée de la rue de Lille, numéro 121, au fond d'une vaste cour, gravissons, à droite, l'escalier monumental qui circule dans un large vestibule orné de gobelins. Le valet de chambre qui va nous ouvrir, nous laissera certainement entrer si le Marquis de Lévis Mirepoix est au logis ; car il n'est pas seulement pour nous une connaissance ; c'est un ami de cœur, non moins enthousiaste de notre pays que les illustres protecteurs dont je viens de vous parler.

Nous traversons l'antichambre, et nous voici dans le salon, élégante pièce entourée de superbes portraits de famille. On conçoit ce que doit avoir de sacré le culte des ancêtres dans des maisons comme celle-ci, où se croisent les alliances des Lévis, des Montmorency-Laval, et des Crillon. Le marquis Gaston de Lévis, la marquise, sa femme, et sa mère sont enchantés de notre visite ; car c'est pour eux un bonheur exquis que de parler du Canada et de l'Acadie.

Je ne vous dirai rien de la distinction des manières innée dans ces hautes sphères, ni de la rare affabilité qui dès l'abord vous met à l'aise, ni enfin des charmes de cette conversation française qui n'a pas d'égale au monde. Vous avez compris cela.

Ici ne craignez nullement, d'aborder des sujets religieux, de parler de l'Eglise et de tout ce qui intéresse notre foi. Nos amis en ont comme nous l'amour, et plus que nous les œuvres. Pèlerins de Rome et de Jérusalem, ils en ont gardé le

parfum, avec la foi et le zèle des temps antiques.

Le marquis et la marquise sont dans la vigueur de l'âge. La comtesse de Lévis, mère de Gaston, encore fraîche et alerte, est fille du dernier duc de Crillon, de la famille du grand capitaine à qui Henri IV écrivait : "Pends-toi, brave Crillon ; nous nous sommes battus et tu n'y étais pas."

La branche française de Brillion, originaire du Piémont, s'est éteinte avec le père de Madame la comtesse de Lévis.

Un des frères du Marquis de Lévis, siège à la chambre des députés où il suit les traditions véritablement françaises, c'est-à-dire catholiques. Je regrette de ne pas pouvoir vous parler qu'en passant d'un troisième frère, M. le comte de Mirepoix chez qui nous serions reçus avec la même amitié ; car il est tout-à-fait dans les mêmes sentiments. Nous y trouverons M. le Marquis et Madame la marquise de Beaufort, dont il a épousé la fille, petite nièce de Châteaubriand. Si vous êtes amateur de souvenirs historiques, vous y passerez une heure de fines jouissances à feuilleter toute une collection de lettres autographes de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, adressées à quelques uns de leurs ancêtres ; au grand chancelier Lamoignon, par exemple, vous y verriez des lettres de leur aïeul, M. de Malesherbes, l'héroïque défenseur de Louis XVI. Mais je vous réserve ce plaisir quand nous irons ensemble visiter M. le comte de Lévis-Mirepoix à son château de Malesherbes qui n'est qu'à deux heures de Paris.

Puisque je viens d'écrire le nom de Lévis, laissez-moi vous raconter sur l'origine de cette maison une légende fort connue en France, mais fort peu au Canada.

D'après cette légende, le premier auteur de la famille aurait appartenu, il y a plus de mille ans, à la tribu de Lévis dont elle porte le nom ; si bien qu'un jour ce Lévis, conversant avec sa parente, la Sainte Vierge Marie, lui aurait dit familièrement au cours de l'entretien.

— Couvrez-vous, mon cousin.
— Pardon, ma cousine, lui aurait-il répondu ; c'est pour ma commodité !

Ce que je puis vous affirmer au sujet de cette légende, c'est qu'elle ne se trouve pas dans l'Evangile. Il en est cependant résulté une touchante coutume qui date de temps immémorial : c'est que tous les Lévis, hommes et femmes, portent le nom de Marie et font profession d'honorer tout particulièrement la mère de Dieu.

A cette dévotion qui les distingue, ils en joignent une autre qui ne les distingue pas moins et qui nous touche de bien près : c'est une vénération extraordinaire pour Mgr de Laval qu'ils comptent parmi les illustrations de leur famille. Ils conservent précieusement une relique de lui, une mèche de ses cheveux qui lui a été envoyée du Canada il y a bien longtemps. Ils s'intéressent

infiniment à la cause de sa canonisation et voudraient en voir hâter les progrès.

Quand je lui ai dit qu'un écrivain Canadien dont le talent est fort apprécié M. l'abbé Gosselin du diocèse de Québec, vient de terminer une vie de Mgr de Laval, que cette vie, qui n'aura pas moins de deux volumes, est une étude approfondie de la carrière du saint évêque et de l'époque où il a vécu, ils en ont été dans l'enchantement et en attendent la publication avec une impatience que vous n'avez pas de peine à concevoir.

Au reste, j'ai trouvé le même zèle, le même amour pour la mémoire de Mgr de Laval dans une autre branche de sa famille : celle des Pimodan, qui tient par le côté maternel aux Montmorency-Laval. Sur ma demande, M. le Marquis de Pimodan, fils du héros de Castelfidardo, a expédié à M. l'abbé Gosselin des détails précis sur la généalogie de Mgr de Laval et il s'est mis entièrement à sa disposition pour tout ce qui pourra lui être utile.

— Voyez vous, ajoute M. le Marquis de Lévis en résumant notre conversation, qu'un double lien nous attache à votre pays : la mémoire de votre premier évêque, et celle de votre dernier défenseur. Nous tenons à la Nouvelle France par les deux points extrêmes de son histoire, son origine et sa fin. Ne soyez donc pas étonné si nous l'aimons tant ; si nous prenons un si vif intérêt à sa destinée. Elle fait partie, pour ainsi dire, de notre héritage patrimonial. Je ne puis vous dire combien nous sommes touchés du culte que vous avez voué à deux des plus illustres représentants de notre maison. Pour mieux garder leur souvenir, vous avez inscrit les noms sur divers points de votre pays. Vous avez les comtes de Lévis et de Laval ; il y a près de Québec, les paroisses de Laval et de Lévis.

Je sais bien que le nom de cette dernière paroisse date d'une époque plus reculée que celle du héros de Ste Foye, qu'il lui a été donné en mémoire d'un de nos premiers vicerois, M. de Lévis, duc de Ventadour ; mais ce Lévis était aussi de notre famille.

A ce propos, la paroisse de Lévis, si je ne me trompe est dédiée à Notre Dame. En connaissez-vous le curé ?

Certainement, M. le Marquis ; c'est un homme aussi zélé qu'intelligent et fort estimé de notre archevêque, le cardinal Taschereau.

J'en suis fort heureux reprend M. Gaston de Lévis. Il n'apprendra pas sans intérêt ce que je vais vous dire. Nous possédons à Lévis, qui n'est qu'à une petite distance de Paris, l'ancienne abbaye de la Roche, dont l'église sert de lieu de sépulture à ma famille. Il y avait dans cette église une statue miraculeuse connue sous le nom de Notre Dame de la Roche et célèbre dans tout le pays. A l'époque de la révolution, elle fut enlevée et se trouve aujourd'hui dans l'église de la paroisse. Nous avons vainement depuis réclamé cette sta-

tue. Quoique les habitants du lieu soient rien moins que dévots, ils y tiennent et ne veulent nous la rendre sous aucun prétexte que ce soit.

Voici, continue le marquis en ouvrant un magnifique album, différentes gravures de l'abbaye de la Roche qui ont été faites par les soins du duc de Luynes dont le château est dans le voisinage. Vous voyez que l'abbaye a un cachet d'antiquité et qu'elle est d'un bel effet dans le paysage. Voici maintenant la gravure de la statue, c'est une madone tenant l'enfant Jésus. Elle a plus de deux mètres de hauteur et elle est fort belle.

En admirant cette statue avec le marquis de Lévis, je suis frappé d'une idée que je ne puis m'empêcher de lui communiquer.

— L'église de Notre Dame de Lévis (du Canada) lui dis-je, devrait se procurer une copie de cette statue miraculeuse. La paroisse de Lévis aurait ainsi une Notre Dame venant de Lévis même, du lieu dont elle tient son nom. N'est-ce pas là une idée tout à fait heureuse ? La paroisse est fort riche et pourrait en faire les frais le plus facilement du monde. Le curé, l'abbé Gauvreau, est, comme je viens de vous le dire, un homme à larges vues et qui comprendrait parfaitement l'heureuse association d'idées qu'il y a au fond de ce projet.

— Vous avez raison, remarque le Marquis, et je m'offre avec le plus grand plaisir à lui en faciliter l'exécution. Rien de plus aisé que de faire prendre une empreinte de la statue et de la faire ensuite exécuter à Paris.

Passant à un autre ordre d'idées, Marquis me dit en me montrant un exemplaire de la nouvelle édition d'*Un Pèlerinage au pays d'Évangéline* qui vient de paraître à Paris ; — J'achève la lecture de votre livre ; elle m'a fait pleurer. Je ne connais pas au monde une histoire plus intéressante que celle du peuple acadien. Quels braves gens et quel long martyre ils ont souffert ! il n'est pas moins touchant de voir comme ils sont restés fidèles à leur passé, à leurs traditions, à la religion catholique et jusqu'à la langue française qu'ils parlent encore aujourd'hui. Espérons que leurs descendants marcheront sur leurs traces et qu'ils transmettront après eux cet héritage sacré qui est la condition de leur existence.

Vous me faites grande joie en m'assurant que ces sentiments, au lieu de diminuer, s'accroissent chaque jour davantage, qu'ils sont entretenus chaleureusement par tout ce qu'il y a de plus éclairé parmi les Acadiens, par la presse acadienne surtout qui est animée du meilleur esprit et du patriotisme le plus pur. La presse est plus puissante que le levier d'Archimède. Elle peut lever tous les obstacles. Qu'elle continue seulement comme elle a commencé, et elle finira par élever autour de la nationalité canadienne un rempart que

nul ennemi ne saurait renverser. C'est son devoir ; ce sera son éternel honneur.

L'ABBÉ H. R. CASGRAIN.

Le duc d'Aumale à Paris

Sous ce titre, le *Journal des Débats* raconte comme il suit les visites et paroles du duc d'Aumale à Paris dans la journée d'hier :

M. le duc d'Aumale est parti de Chantilly le matin à dix heures, pour venir à Paris. Chantilly était entièrement payoisé de drapeaux tricolores. Le prince est arrivé à Paris à dix heures cinquante minutes. A onze heures et demie, il s'est rendu à l'Élysée ; sa visite à M. le président de la République a duré dix minutes. Voici à peu près les termes dans lesquels le duc s'est adressé à M. Carnot :

— En touchant le sol de la patrie, mon premier soin est de vous exprimer les sentiments que m'inspire l'acte que votre gouvernement vient d'accomplir, dans des conditions également honorables pour celui qui en est l'auteur et pour celui qui en est l'objet, honorables surtout pour la France. C'est votre premier souci, je le sais ; c'est aussi le mien ; c'est ce qui touche mon cœur ; c'est ce dont je tenais à vous remercier.

Après cette entrevue, qui a été très courtoise, cordiale même, M. le duc d'Aumale a déjeuné en famille chez Mme la duchesse de Chartres. A ce déjeuner assistait Mme la comtesse de Paris.

Le prince s'est rendu ensuite chez les secrétaires perpétuels des diverses Académies : MM. Camille Doucet, Jules Simon, J. Bertrand, Berthelot, le vicomte Delaborde et Wallon ; chez les maréchaux Canrobert et de MacMahon ; chez M. le président du conseil, et enfin, à l'Académie française.

— La nouvelle de la venue du duc d'Aumale à la séance de l'Académie française avait attiré aux abords de l'Institut un certain nombre de curieux. Cette foule était d'ailleurs convenable et ne paraissait pas avoir d'autre désir que celui de voir le prince à son passage.

A chaque voiture amenant un membre de l'Académie, les curieux s'approchaient. Dans la cour du secrétariat de l'Institut se trouvaient réunis les membres des diverses académies.

A trois heures moins cinq minutes, M. Jules Simon, directeur actuel de l'Académie française, est arrivé en voiture. Très souffrant et pouvant à peine marcher, M. Jules Simon est descendu de voiture avec l'aide d'un valet de pied et est monté immédiatement dans la salle des séances.

A trois heures sept minutes, le coupé amenant Monsieur le duc d'Aumale et son aide de camp, M. de Chazelles, s'est arrêté sur le quai Conti près de la porte de l'Institut. Le duc est descendu de voiture et a pénétré sous la voûte conduisant à l'Académie.

Plusieurs personnes l'ayant reconnu se sont précipitées à sa rencontre,

et, se découvrant, lui ont formé cortège jusqu'à l'entrée.

Aussitôt après le passage du duc, quelques agents ont barré le chemin aux personnes qui voulaient le suivre.

Dans la cour du secrétariat, les membres des académies se sont portés à la rencontre du prince, l'ont salué et ont formé la haie sur son passage. Le duc a répondu par de nombreux saluts à ceux qui lui étaient adressés.

Le nouvel arrivant a été reçu au seuil de la porte par M. Mézières ; ils se sont embrassés.

— Ah ! mon cher ami, quel bonheur ! s'est écrié le duc d'Aumale.

Puis il a pris le bras de M. Mézières et les deux académiciens ont gravi les deux étages qui mènent à la salle des séances hebdomadaires.

Sur le palier du deuxième étage, MM. Camille Doucet et Rousset sont venus à la rencontre de leur collègue. M. Camille Doucet a dit : "Monseigneur, c'est un grand bonheur de vous voir de nouveau parmi nous."

Dans la salle des séances, le duc d'Aumale a été l'objet d'une chaleureuse démonstration. M. Jules Simon l'a félicité au nom de l'Académie et lui a dit :

Vous avez demandé, Monseigneur, qu'il n'y ait rien de changé à l'ordre du jour, mais songez que c'est la première fois que vous venez parmi nous depuis la magnifique don que vous nous avez fait. Nous ne pouvons en vérité nous dispenser de vous exprimer notre gratitude et la joie que nous fait éprouver votre retour. Quoique nous n'ayons jamais cessé de le désirer et de montrer par tous les moyens en notre pouvoir à quel point nous le désirions, il nous semblait à nous même que cette place vide au milieu de nous, nous accusait d'ingratitude.

Vous étiez, Monseigneur, le dernier Français que dussent attendre les lois d'exil, vous qui avez si noblement et si correctement obéi aux lois du pays dans les circonstances les plus difficiles.

Voilà, grâce à une décision qui honore le gouvernement, la famille littéraire au complet. En regardant autour de vous, Monseigneur, vous ne trouverez rien de changé, malgré quelques figures nouvelles. C'est toujours le même respect pour votre personne et, s'il est permis de le dire au plus humble de vos confrères, la même chaleureuse amitié, accrue encore par trois ans d'exil que nous venons de souffrir.

M. le duc d'Aumale, visiblement ému, a répondu par quelques mots, remerciant M. Jules Simon des sentiments qu'il venait d'exprimer au nom de l'Académie.

Voici, d'autre part, le compte rendu de la séance de l'Académie française qui nous est communiqué :

La séance de ce jour offrait un intérêt particulier, bien qu'elle ne dût être consacrée qu'à l'étude des ouvrages présentés à divers concours.

On savait que M. le duc d'Aumale, rentré hier en France, se proposait

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

5 Avril 1889 — N° 19

LA

FILLE ERRANTE

(Suite)

Gildas quitta la salle.

"Quel beau et bon garçon vous avez, dit Jean Paramé en posant son verre vide sur la table, vous devez l'aimer encore plus que votre argent. Vrai Dieu ! si j'ai jamais eu la situation d'un homme, c'est la vôtre Jacques Kermœl. Rien ne vous a manqué : votre femme était belle, douce et parfaite ; elle vous a laissé un fils dont vous pouvez être fier. Vos affaires ont prospéré plus que celles de tous les habitants de la commune ensemble, et il m'est avis que vous devriez conjurer le malheur à venir, en vous montrant bon et généreux à l'égard de ceux qui n'ont pas eu autant de chance. Je vous ai toujours aimé, moi ! On ne me garde pas dans le pays comme un homme sérieux ; mais je me range ; j'abandonne la vie des grandes routes, et quand j'aurai vendu tout ce qui me reste au fond de mon sac, je me fixerai aux Murelles

— Vraiment !

— Et j'épouserai Rose Tréguier dont je suis amoureux.

— Rose ! Vous aimez Rose ?

— Vous me trouvez sans doute bien orgueilleux d'oser la disputer à votre fils ; mais le cœur nous mène, vieux Jacques. J'aurai beaucoup d'obstacles à vaincre, mais j'en triompherai comme je ferai de votre avarice, car vous êtes avare, père Kermœl, avare comme Jadas, selon le dire de chacun...

— On pense mal, on dit plus mal encore.

— Revenons au marché que je tiens à conclure avec vous.

— Vos almanachs ?

— D'abord.

— Je n'en ai pas besoin.

— Vous avez tort. Il est toujours utile de savoir si l'on continuera à avoir pour soi le bon vent et le soleil, et d'apprendre si l'on mourra tranquillement dans son lit ou si l'on montera pas les marches de l'échafaud.

— L'échafaud ! Jean Paramé, vous avez vraiment une lugubre façon de proposer votre marchandise.

— Je manque d'adresse plus que de ténacité.

— Et vous ferez du commerce avec moi ?

— Naturellement... Je vous offre toute ma boîte.

— Pour combien ? demanda Kermœl.

— Vingt mille francs.

— Vous y avez donc caché dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf francs soixante-quinze centimes, car vos almanachs ne valent que vingt-cinq sous ?...

Qui vous a dit que je n'ai pas autre chose à vendre que des almanachs ? A force de rouler, j'ai agrandi mon commerce ; je ressemble aux auteurs dont je débite des livres ; je trafique de mes autres ! Tenez, par exemple, je possède un document unique, valant la moitié de votre fortune... Et cependant vous êtes riche, Jacques Kermœl.

— Finissons ! dit le fermier, dont le regard vipérin se coula en dessous afin d'étudier la physionomie de Jean Paramé. Je dois travailler avant de me rendre à la ville.

— Bah ! je vous affirme que vous n'avez rien de plus pressé que de m'entendre. Vous voulez terminer des affaires de famille, je vous y aiderai. Vous redoutez que votre Gildas devienne le mari de Rose Tréguier... Rassurez-vous ; si je le veux, elle n'épousera jamais votre fils.

— Je l'espère bien, fit Kermœl.

— Elle le trouverait indigne d'elle ! ajouta froidement le colporteur.

— Quoi ! cette malheureuse dont le père fut acquitté à la majorité d'une voix, cette *Fille errante*, que l'on rencontre tantôt le long des routes, tantôt dans les taillis, trouverait

au dessous d'elle Gildas Kermœl.

— Je n'ai pas voulu dire cela, fit Paramé. Cette belle *Fille errante*, comme vous l'appellez dans votre dédaign, est la plus sage, la plus belle, la plus dévouée des créatures. Je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers, et tout en multipliant mes efforts pour devenir riche, je désespère souvent d'être accepté par elle. Vous savez bien que Tréguier n'a pas assassiné la Louvrde. Pourquoi l'aurait-il fait ? La mort de la créancière n'éteignait pas la dette. Pour tuer, il faut des motifs plus pressants, plus implacables. Ah ! par exemple, si la Louvrde avait possédé contre Tréguier une pièce terrible, si elle avait connu un de ces secrets qui mettent un homme à la disposition d'une créature avare, haineuse, eût-elle été différent. Tréguier ne niait point cette dette contractée par tendresse pour sa fille, qui voulait voir riche. S'il laissait protester le billet de la Louvrde, les terres répondraient de sa créance. Rien ne se trouvait perdu ; les braves gens l'auraient aidé. Mais la Louvrde génaît secrètement dans le pays plus d'un homme riche et considéré. D'un mot elle pouvait faire prendre à quelqu'un sur les bancs de la Cour d'assises, la place, ou le pauvre Tréguier est allé s'asseoir... Et la Louvrde a été tuée par un homme ayant à sa mort un intérêt de ce genre...

— Pourquoi, pendant le procès, n'avez-vous pas fait part de vos soupçons à la justice ?

— J'ignorais alors ce que je sais aujourd'hui. Mais il importe peu que mon absence ait empêché des révélations curieuses ; Tréguier a été reconnu innocent ; la justice peut et doit encore chercher la véritable coupable. Je puis lui aider dans sa tâche, et je le ferai.

— Quel intérêt y avez-vous ?

— J'en puis avoir deux, très divers et tendant au même but. Je vous l'ai dit, j'aime Rose Tréguier ; pour obtenir sa main, il faut plus d'une condition ; je tenterai de les remplir toutes. Vous ne comprenez rien dans le pays à la triste mission que cette fille s'est donnée. Ce n'est pas en s'enfermant au *Moulin des Trépassés* qu'il serait possible d'apprendre quelque chose sur le crime commis dans la lande du menhir. Sa vie vagabonde lui permet de recueillir des indices, de prendre des renseignements. Si je disais à Rose : "Je vous apporte mon aide, ou plutôt je vous la vends ; jurez-moi de devenir ma femme, et je prouverai à tous l'innocence de votre père, en désignant le vrai coupable..." Rose me promettrait sa main sans hésitation.

— Mais, vous l'avez dit, elle aime Gildas.

— Soit ! mais son honnêteté dom-

terait cette inclination. Croyez-vous, d'ailleurs, qu'elle pourrait songer à unir sa vie au fils de celui qui vivait dans la dépendance de la Louvrde, et que la Louvrde...

— Paramé ! s'écria Jacques Kermœl en se levant.

— Vous le voyez, maintenant je sais tout.

— Moi ! dépendre de la Louvrde ! une semblable calomnie ne sera crue par personne...

— De personne ! Quand je montrerais l'article d'un vieux journal racontant l'assassinat du marchand de bœufs... Quand je remettrais un mémoire écrit tout entier de la main de la sœur de la lande, et précédant ce qui se passa sous ses yeux à côté du menhir... Quand je présenterais une lettre de vous promettant à la Louvrde, pour prix de son silence, de lui donner tout l'argent qu'elle vous demanderait...

— Taisez-vous ! taisiez-vous ! s'écria Jacques Kermœl devenu blême.

— Ah ! vous comprenez maintenant.

— A votre tour, combien voulez-vous pour quitter le pays ?

(A suivre)

d'y assister, voulant que sa première visite fût pour l'Académie française. Tous les membres de la compagnie s'étaient rendus avec empressement à la séance. De leur côté, usant du droit qui appartient à chacun d'eux, quelques membres des autres académies étaient venus spontanément se joindre à leurs confrères et prendre part à cette réunion, qui avait le caractère d'une fête de famille.

Arrivé à trois heures le duc d'Aumale a reçu de tous ses confrères l'accueil le plus cordial, et c'est avec émotion qu'il a repris son ancienne place en exprimant le regret de ne plus retrouver à côté de lui son vieil ami, son vieux maître, M. Cuvillier Fleury.

Après avoir souhaité en quelques mots la bienvenue à celui que l'Académie était heureux de recevoir, M. Jules Simon, directeur, ouvre la séance; il est assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel. M. le comte d'Haussonville étant retenu à Bordeaux par un deuil de famille, les fonctions de chancelier sont remplies par M. Rousse.

Sont présents : MM. Legoué, Emile Augier, le duc de Broglie, Octave Feuillet, Alexandre Dumas, Renan, Xavier Marmier, Camille Rousset, Mézières, Taine, John Lemoine, Gaston Boissier, Sardon, Maxime Du Camp, Rousse, Pasteur, Sully-Prudhomme, Cherbuliez, de Mazade, de Lesseps, Victor Duruy, Joseph Bertrand, Ludovic Halévy, Léon Say, Leconte de Lisle, Edouard Hervé, Gréard, l'amiral Jurien de la Gravière, Jules Claretie.

Le secrétaire perpétuel rend compte des travaux auxquels se sont dévoués plusieurs commissions chargées d'examiner les ouvrages présentés aux différents concours de l'Académie.

La séance de l'Académie a pris fin à trois heures cinquante minutes. M. le duc d'Aumale est monté en voiture avec M. Mézières et s'est dirigé vers la gare du Nord pour prendre le train de Chantilly.

Aucun incident ne s'est produit aux abords de l'Institut. Une centaine de curieux sont restés jusqu'à cinq heures du soir, espérant toujours voir sortir le duc d'Aumale qui était passé inaperçu au milieu d'eux.

CANADA

QUEBEC, 5 AVRIL 1889

L'ATTITUDE DU "CANADIEN"

Notre confrère du *Canadien* défend sa déplorable attitude, dans un second article intitulé : *L'Infaillibilité et les actes purement humains du St-Siège*.

Nos convictions intimes, les principes absolus que nous considérons comme le code des écrivains catholiques, nous imposent l'impérieux devoir de réfuter cet écrit, qui, dans notre humble opinion, fourmille d'erreurs.

Le directeur du *Canadien* distingue entre l'Infaillibilité et l'administration du Pape.

Le Pape, dit-il, est infaillible sur les questions de dogme et de morale. Quand il prononce sur ces matières, les catholiques sont tenus de s'incliner et de croire.

Hors de là, il ne jouit pas du privilège de l'Infaillibilité. Ses actes administratifs, diplomatiques, sont sujets aux jugements des hommes, des catholiques comme des protestants.

Cette distinction est reconnue de tous. Le Pape n'est infaillible que lorsqu'il définit *ex cathedra* une doctrine sur la foi et les mœurs. Quand le Pape parle comme Docteur infaillible, il faut s'incliner et croire, sous peine d'être hérétique. Mais quand il parle et ordonne autrement qu'en sa qualité de Docteur infaillible, il n'en faut pas moins s'incliner et obéir. Et ses actes administratifs comme chef de l'Eglise, ne sont pas sujets aux jugements des catholiques, au moins dans le for extérieur.

Le Pape n'a pas seulement l'Infaillibilité, il a la Primauté et la Juridiction suprêmes. On lit au chapitre III de la Constitution dogmatique de *Ecclesia*, adoptée par le concile œcuménique du Vatican :

Si quelqu'un donc dit que le Pontife romain n'a qu'une charge d'inspection et de direction, et non un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'Univers, ou qu'il a seulement la principale portion et non toute la plénitude de ce pouvoir; ou que le pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat, soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux; qu'il soit anathème.

Outre l'Infaillibilité doctrinale, le

Pape est donc investi de la Juridiction suprême pour le gouvernement de l'Eglise. Et quand il pose un acte dans l'exercice de cette juridiction, qu'il faut reconnaître sous peine d'anathème, cet acte oblige strictement les catholiques, commande leur obéissance et leur respect, et ne peut être ni censuré, ni blâmé, ni critiqué par les enfants de l'Eglise.

Appartient-il aux écrivains catholiques, aux laïques surtout, de critiquer dans les journaux les actes du gouvernement pontifical? Evidemment non. Mgr Cavagnis, professeur au séminaire romain, dit, dans ses *Notions de Droit public naturel et ecclésiastique* :

Dans la hiérarchie, il y a deux parties bien distinctes, l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée. A la première, appartient le droit de déterminer avec autorité ce qu'il faut croire et faire, c'est-à-dire le droit d'enseigner et de diriger. Adhérer aux enseignements reçus et remplir les ordres communiqués, sont les seuls devoirs de la seconde. Les laïques n'ont donc aucun pouvoir dans l'Eglise, si ce n'est par concession ou délégation extraordinaire du Souverain Pontife. Leurs droits dans l'Eglise sont passifs. (*Notions* etc., p. 325).

Ces principes étant posés, procédons à l'application. Le Pape a désigné les RR. PP. Jésuites pour traiter avec le gouvernement de la province de Québec. Voici le document qui en fait foi :

Rome, le 27 mars 1888

Très Révérend Père,

"J'ai le plaisir de signifier à Votre Paternité, que la question concernant la revendication des biens des Pères Jésuites dans le Bas Canada, ayant été référée à une commission spéciale de Cardinaux, le 20 mars courant, il a été proposé de résoudre le doute suivant : "Si, comment, et à qui il convient de donner l'autorisation de réclamer du Gouvernement de la province de Québec les biens qui appartiennent aux Pères Jésuites avant la suppression de la Compagnie."

"Alors les Eminentissimes Cardinaux ont répondu : "Affirmativement, en faveur des Pères de la Compagnie de Jésus, et selon le mode prescrit ailleurs, c'est à dire, que les Pères de la Compagnie de Jésus traitent en leur nom avec le gouvernement civil, etc."

"Lasusdite résolution a été référée au Saint Père, dans l'audience de ce jour, et Sa Sainteté a daigné l'approuver dans toutes ses parties. En conséquence Votre Paternité est autorisée à revendiquer les mêmes biens aux conditions déjà énoncées. En vous communiquant cette information, je prie le Seigneur de vous conserver et de vous faire prospérer."

De V. P., le très affectueux, (Signé) JEAN CARD. SIMONI.

Préfet,

D. ARCHEV. DE TYN SECR.

Très Révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal.

Telle est la décision du St-Siège, communiquée aux Jésuites par le Cardinal Préfet de la Propagande.

Comment le directeur du *Canadien* apprécie-t-il cette décision du Pape? Il s'écrit :

Evidemment, une intrigue de cour avait eu lieu : l'Institut, influent à Rome, avait, avec l'aide de M. Mercier, convaincu le Vatican que les Jésuites étaient plus en état de traiter avec le pouvoir civil que le cardinal Tasche. Ce n'est pas tout autre membre de l'Episcopat canadien.

C'était souffler, en face du pays, un prince de l'Eglise et ses collègues dans la hiérarchie, amoindrir leur prestige aux yeux des catholiques. Les circonstances dans lesquelles cet incident se développait, en aggravaient la portée. Une portion du clergé était en résistance ouverte contre l'Episcopat. Rome sans le savoir, s'en s'en douter donnait contenance à cette faction.

Il dit, plus loin :

La diplomatie papale a été vacillante, illogique et inconséquente dans toute cette négociation.

Ces vacillations, ces inconséquences, ces contradictions ont produit une mauvaise impression dans le pays, et nous prions Dieu que le spectacle ne s'en renouvelle pas d'ici à longtemps.

Si ce n'est pas là attaquer d'une manière outrageante une décision du St-Siège, nous n'entendons plus le français.

Eh bien, nous protestons contre cette attaque injurieuse, contre ce manque de respect envers le gouvernement de l'Eglise. Et nous maintenons que rarement scandale aussi grave a été donné par un journal catholique canadien.

Le 2 février 1882, Mgr l'archevêque de Québec, qui n'était pas alors revêtu de la pourpre, publiait un mandement sur le respect dû aux décisions du St-Siège. Parlant du Souverain Pontife, il disait :

Quand donc, N. T. C. F., cette voix paternelle et royale tout ensemble, se fait entendre pour juger un différend, donner une direction à suivre, le devoir de tout vrai catholique est d'obéir à cette autorité tutélaire, sans laquelle tout serait désordre et confusion dans ce vaste royaume.

Mgr l'archevêque parlait ensuite du respect dû aux congrégations romaines :

D'après les bulles d'érection de ces

diverses congrégations, disait-il, la juridiction de ces tribunaux est apostolique, c'est-à-dire, qu'ils jugent et ordonnent au nom du successeur de Saint Pierre, en vertu de l'autorité pontificale. Elles ont de plus pour coutume constante de n'expédier aucune affaire tant soit peu importante sans en avoir préalablement référé au Saint-Père. Elles forment avec lui un seul et même tribunal.

Monseigneur terminait ce mandement si important, par ce sévère dispositif :

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous régions et ordonnons ce qui suit :

1o. Nous condamnons et réprouvons tout écrit tendant à affaiblir le respect et l'obéissance dus au Souverain Pontife, aux congrégations romaines, à l'Episcopat et aux décrets du 13 septembre 1881 ;

2o. Nous invitons tous nos diocésains à manifester ce respect et cette obéissance en s'abstenant de recevoir tout journal qui publie ou reproduit sans protestation, des articles injurieux au Saint-Siège, ou à l'Episcopat...

"Nous condamnons et réprouvons tout écrit tendant à affaiblir le respect et l'obéissance dus au Souverain Pontife, aux congrégations romaines," disait Mgr l'archevêque de Québec. L'écrit de notre confrère où l'administration du Saint-Père est accusé de vacillation, d'illogisme, de contradiction, d'inconséquence, n'est-il pas injurieux pour le St-Siège, pour la Cour de Rome, et de nature à affaiblir le respect qui leur est dû? La réponse s'impose.

Le *Canadien* s'écrit :

Nous nous sentons en plein terrain laïque et civil quand, à propos d'une négociation diplomatique—sur une affaire d'argent—imprudemment engagée et plus imprudemment encore terminée, toute une race est vouée aux gémonies et représentée comme déloyale à la Couronne et à l'autorité du Souverain.

Voilà maintenant le Saint-Siège taxé d'imprudence! Imprudente, inconséquente, illogique, vacillante, c'est un journaliste catholique qui trace cette méprisante esquisse, cette insultante caricature de l'action papale. Et cela sous les regards des protestants fanatisés!...

Mais revenons au fait. "Nous nous sentons en plein terrain civil et laïque", affirme le *Canadien*; il s'agit d'une affaire d'argent. Ceci, c'est trop fort!! Vous êtes en plein terrain civil et laïque, lorsque la question débattue est celle des biens d'Eglise! Vous ne voyez là qu'une affaire d'argent, lorsqu'il y a une question de droit naturel, et une question de droit canonique! En vérité, notre confrère a d'étranges distractions.

Le rédacteur du *Canadien* poursuit :

Et quand nos accusateurs nous a cablent d'ignominies, traînent dans la fange notre réputation, notre honneur, nous n'aurions pas le droit de nous défendre avec l'arme toujours permise de la vérité historique?

Nous défendre! soit, mais pas au détriment de l'Eglise notre mère. Nous défendre, en prouvant à nos frères séparés la justice des réclamations ecclésiastiques, comme notre confrère avait commencé à le faire dans une série d'excellents articles. Nous défendre! mais non pas fournir des armes contre le Pape, l'Eglise et les Jésuites, à leurs ennemis jurés. Nous défendre! mais non pas donner au *Mail* la joie de vous trahir avec ces titres flamboyants :

JESUITE INTRIGUES

"LE CANADIEN" MAKES SOME SIGNIFICANT ADMISSION

A Tactical Mistake in Papal Diplomatie—The Jesuits Loss Greater Than Their Gain.—Quebec Catholic Place in a False Position—The Quebec Hierarchy Snubbed.

Nous défendre! mais non pas de manière à faire hurler au *World* des infamies comme celle-ci :

THE CARDINAL AND THE JESUIT

THE ORGAN OF HIS EMINENCE CHARGES THEM WITH CONSPIRACY

And Papal Diplomacy with Weakness

THE BEGINNING OF A BITTER STRUGGLE BETWEEN THE HIERARCHY AND THE ORDERS

Premier Mercier sides in with the latter

Catholicism and French-Canadian Nationality Unnecessarily Made Offensive to Protestants for a Paltry \$100,000—An Insult to the Cardinal—The Orders Unless Kept in Subjection Become a Nuisance to the Church.

Le *Canadien* est l'organe reconnu du cardinal, et toutes les questions du genre de celle qui occupe actuellement l'opinion publique en Canada, qui sont

traitées dans le *Canadien*, le sont avec l'autorisation de Son Eminence.

Lundi, 1er avril, ce journal a publié un long article censurant fortement la diplomatie papale pour la manière avec laquelle elle a conduit la présente affaire des Jésuites. Le *Canadien* accuse carrément les Jésuites d'avoir intrigué contre l'influence du cardinal et de la Hiérarchie.

Rien de ce qui a été dit dans Ontario n'a été la moitié aussi sévère contre les Jésuites que cet article du principal journal canadien français de la capitale.

Une dépêche de Montréal dit que l'article du *Canadien* a causé un véritable émoi parmi la population de cette ville, et qu'il n'est pas invraisemblable que "l'Acte des Jésuites" serait désavoué pour en faire retrancher, par la législature de Québec, les clauses qui sont cause de la tempête actuelle."

Voilà de quelle façon le *Canadien* nous a défendus! Voilà l'œuvre de notre confrère!

Singulière défense dont nos adversaires se servent comme d'une admission favorable à leur cause, et qui donne un nouvel aliment à leurs fureurs anti-catholiques!

L'écrit du *Canadien* nous suggère encore d'autres observations, mais elles feront le sujet d'un autre article.

Nous terminerons aujourd'hui par une dernière citation.

En 1883, tous les évêques de la province étaient chargés collectivement par le Pape de régler la question des biens des Jésuites avec le gouvernement de Québec. Tout à coup, il fut insinué dans la presse que des efforts étaient tentés à Rome pour faire retirer le mandat du St-Siège à l'Episcopat tout entier, afin de le faire confier à un seul évêque.

En présence de cette insinuation, un journal de cette ville prit feu, et fit la déclaration suivante :

On se serait adressé à Rome pour faire changer en un mandat personnel le mandat confié jusqu'ici à tous les évêques relativement à la question des biens des Jésuites, qui sont des biens de l'Eglise universelle.

Le Souverain Pontife n'a-t-il pas le droit de charger qui il lui plaît de le représenter dans telle ou telle circonstance?

A cette heure, tous les membres de l'Episcopat sont les mandataires de Rome.

Léon XIII n'a-t-il pas le droit de révoquer ce mandat et d'en investir soit un seul évêque, soit un laïque.

Que si quelqu'un croyait devoir faire des représentations sur pareil sujet est-ce dans les gazettes qu'il conviendrait de parler?

C'est sur ce terrain que la question se place pour les hommes qui ont le cœur de conserver le respect dû à l'autorité.....

C'est aussi sur ce terrain que nous voudrions ramener notre confrère du *Canadien*, parce que nous avons à cœur de conserver le respect dû à l'autorité.

Quant au journal qui faisait cette déclaration si catégorique, au mois de mars 1883, nos lecteurs ont-ils besoin que nous le nommions?... C'était le *Canadien*!!!

PETITE GAZETTE

Le *World* de Toronto annonce que Mgr Walsh, de London, sera nommé dans quelques jours à l'archevêché de Toronto.

Le *Free Press*, de Winnipeg, dit qu'il est probable que 2,000 Canadiens-français s'établiront dans la province de Manitoba durant l'année. All aboard for the West!

Le 19 mars dernier, anniversaire de la consécration de Son Eminence le cardinal Taschereau comme archevêque de Québec, Mgr Benj. Paquet, prélat de la maison du Saint-Père, a chanté solennellement la messe dans l'Eglise du Séminaire français, à Rome.

Le 21 du même mois, a dû se faire la consécration de l'Eglise du collège canadien, à Rome. Le Cardinal Vicar, l'Em. Parocchi, a consacré le maître autel, et en même temps six évêques et archevêques ont consacré les six autres autels.

Les faillites aux Etats-Unis ont augmenté durant le premier quartier de l'année 1889, en nombre et en passif; tandis qu'au Canada, durant la même période, il y a eu une diminution sur l'année dernière.

Les partisans de l'union commerciale viendront dire maintenant que le commerce est plus prospère aux Etats-Unis qu'au Canada.

L'on parle beaucoup de la succession de M. Pope, comme ministre des chemins de fer et comme représentant

de la minorité anglaise de Québec dans le cabinet.

Quelques journaux annoncent que Sir Hector Langevin deviendra ministre des chemins de fer. Nous ne croyons pas que Sir Hector abandonne jamais le département des Travaux Publics qui est l'un des plus importants du ministère, et auquel il est si intimement lié, depuis dix-huit ans.

Quant à la réunion des deux départements, nous pensons qu'elle a été beaucoup plus agitée dans le public que dans les sphères officielles. Cette réunion imposera au titulaire des départements unis un terrible labeur. Il peut arriver qu'elle se fasse, mais le contraire ne nous surprendrait nullement. Dans tous les cas, nous mettons le public en garde contre tous les canons de la presse oppositionniste au sujet du portefeuille des chemins de fer. Il n'y a absolument rien de fondé dans tout cela, et la course au clocher dont les journaux libéraux et nationaux nous parlent avec complaisance, n'existe que dans l'imagination des nouvelles affamées de sensation.

Pour ce qui est du représentant de la minorité anglaise dans le cabinet, nous inclinons à croire que les chances sont partagées entre M. Hall, de Sherbrooke, et M. Colby, de Stanstead. L'un ou l'autre choix serait excellent. M. Colby a conquis la reconnaissance de toute la province de Québec par son admirable discours dans le récent débat, et M. Hall est un des hommes dirigeants dans les Cantons de l'Est.

FUNERAILLES DE L'HONORABLE J. H. POPE

Les funérailles de l'honorable John Henry Pope ont eu lieu hier à Cookshire; la cérémonie a été simple, mais imposante. L'assistance était très nombreuse; un train spécial fit le service entre cette ville et Sherbrooke et un grand nombre de personnes du lac Mégantic, Sherbrooke, Scottstown, etc., étaient présentes, y compris M. Albert Pope, frère du défunt, M. l'abbé Cousineau et autres membres du clergé. Le service funèbre a été chanté par le révérend M. Falconer, de l'église anglicane.

Parlement Fédéral

Ottawa, 4 Avril 1889.

La séance est ouverte à 3 hs.

Avant les ordres du jour, SIR JOHN se lève et prononce un discours ému, faisant l'éloge de son ancien ami et collègue, feu l'honorable M. Pope. Il décrit la longue carrière qu'ils ont parcourue ensemble. Les premiers pas de M. Pope dans la politique ont eu pour but de calmer une agitation qui menaçait de devenir une guerre de race.

La presse a fait son éloge, il l'en remercie cordialement. Cet homme remarquable unissait la plus grande prudence à un esprit d'entreprise extrêmement rare, et il était un des plus influents qu'aient jamais produits les Cantons de l'Est. Il possédait à un haut degré le don de gouverner les hommes et de les diriger. Ceux qui ne l'ont connu que dans ces dernières années, alors que le tracé des affaires et la faiblesse de l'âge l'avaient fatigué, ne peuvent se faire une idée de ses grandes qualités de cœur et de tête. Personne n'a pu connaître toute la valeur de M. Pope sans avoir siégé avec lui au conseil des ministres. Ses conseils étaient si précieux que ses collègues se rangeaient invariablement de son avis. Il a débuté par le ministère de l'agriculture, et dans ce département, ainsi que dans celui des chemins de fer, il a rendu les plus grands services au pays. Ses collègues le vénéraient, l'aimaient, et c'est un spectacle touchant de voir la douleur sincère manifestée par tous les officiers de son département.

En octobre dernier on lui donna un banquet dans son comté (Compton) où a régné un enthousiasme indescriptible et un sentiment qui indiquait combien il était aimé. Tous sentaient qu'ils le voyaient et l'entendaient pour la dernière fois.

Il a perdu en lui le meilleur ami qu'il ait jamais eu.

M. LAURIER.—Quoique M. Pope ait été trente ans dans la vie publique, peu de gens comprennent pleinement la force remarquable de son esprit. C'était un homme essentiellement pratique, n'ayant aucune prétention aux qualités de surface, n'ayant d'autre éducation que celles des gens du peuple. Il était remarquable surtout pour sa persévérance; les obstacles n'avaient sur lui d'autre effet que de le rendre plus ardent à poursuivre son but.

M. LAURIER a visité bien des fois le comté de Compton, et il reconnaît que dans aucun comté du pays, il n'a vu un député ou un ministre qui possédât à un tel degré la confiance universelle.

C'était le bras droit du premier ministre qui doit nécessairement ressentir vivement sa perte. Il a, ainsi que la famille du défunt, les sincères sympathies de l'opposition.

M. HALL prononce quelques mots

dans le même sens au nom des députés des Cantons de l'Est.

La chambre se forme ensuite en comité sur la loi du cens électoral. Une discussion peu intéressante se prolonge jusqu'à 6 h. et la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

La chambre se forme de nouveau en comité sur la loi du cens électoral, et après avoir adopté plusieurs clauses, avec de nombreux amendements, s'ajourne et rapporte progrès.

Les bills suivants passent ensuite en comité général, sont lus une troisième fois et adoptés :

Bill amendement l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires, dont le but est d'étendre les clauses de la loi réglant la navigation sur la haute mer et la navigation intérieure et sur les côtes.

Bill concernant le havre de Belleville, Ont.

Bill concernant le chemin de fer des comtés de l'Ouest.

Bill concernant la vente de certains terrains dans la Colombie Britannique; Bill amendement l'acte d'inspection des bateaux à vapeur;

Bill amendement le chapitre des statuts refondus concernant l'intérêt.

La chambre s'ajourne à 12 heures 35.

AFFAIRES DE FRANCE

Maro sur le général Boulanger!—On dit que la fuite de l'agitateur sera la mort du boulangisme.—La mise en accusation du général.

Paris, 4.—Le ministère a demandé à la chambre des députés de sanctionner la poursuite contre le général Boulanger.

En faisant cette demande, il passe en revue la carrière du général Boulanger depuis le commencement et l'accuse de travailler à la destruction de la république. Cette offense, allègue-t-on, tombe sous l'action de la partie du code pénal qui traite de la conspiration et des tentatives pour renverser le gouvernement établi.

Les boulangistes et les députés de la droite déconcertèrent M. Méline, président de la chambre, qui donnait lecture de ce document, et demandèrent que le ministre de la justice fit connaître son œuvre.

Les journaux opportunistes et les radicaux déclarent que le boulangisme a cessé avec la fuite du général Boulanger mais ils demandent que la poursuite contre le général soit continuée quand même.

La chambre des députés a consenti à la réunion immédiate des bureaux afin de nommer la commission qui sera chargée de s'occuper de la mise en accusation du général Boulanger.

La commission se forma, puis elle soumit son premier rapport à la chambre recommandant de poursuivre le général.

MM. Laguerre, Laisant et Lefébvre sont allés à Bruxelles pour se concerter avec le général Boulanger. Avant son départ, M. Laguerre a dit que ses compagnons et lui, reviendront samedi pour recevoir leur sentence.

La chambre a voté l'urgence de la discussion des accusations contre Boulanger et le débat s'engage.

M. Paul de Cassagnac déclara que les accusations contre le général Boulanger étaient un tissu de faussetés et d'absurdités. Il dit que le vrai et unique arbitre entre Boulanger et le gouvernement est le suffrage universel.

Le premier ministre Tirard demanda à la chambre l'autorisation de mettre le général en accusation. Nous voulons, dit-il, poursuivre cet homme qui cherche à renverser la république. C'est notre devoir de défendre les institutions de notre pays contre l'entreprise des factieux et de prendre tous les moyens pour sauvegarder la France des horreurs de la guerre civile. Je suis convaincu que le peuple approuvera l'action du gouvernement.

Après quelques autres discours on procéda au vote sur la question de sanctionner la mise en accusation du gén. Boulanger. Le résultat fut favorable à la poursuite : 355 contre 263.

Bruxelles, 4.—M. Laguerre, Laisant, Lefébvre, Naquet, Milleroy et De la Fauconnerie sont arrivés ici. Les étudiants essayèrent de faire une démonstration anti boulangiste, mais la police est venue calmer leur ardeur et les disperser.

Le général Boulanger a dit à un journaliste que s'il était expulsé de Belgique il irait se réfugier en Angleterre.

Echos & Nouvelles

Navigation

Trois goélettes de la Baie St Paul sont parties pour Québec.

La goélette "La Canadienne," capitaine Jos St Pierre, est partie du Bic, mardi, pour Québec.

—Au lieu de ce sentiment de faiblesses et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

Elections municipales

Le vote par bulletin pour les élections municipales, commencera, à dix heures ce matin.

On pourra voter devant le protonotaire, le recorder, le greffier de la paix, le greffier de la couronne et le shérif.

—La vitalité, épuisée par des de travail ou par la maladie, est sûrement restaurée par la Salsepareille d'Ayer.

Un éboulis

Mercredi après midi, des roches se sont détachées du cap en dessous de la citadelle et sont venues tomber sur la résidence de M. M. Huck, au havre au Diamant, en brisant les fenêtres et les chassais, etc. Heureusement personne n'a

